



Découvrez

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES
EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT



AIDE-MÉMOIRE POUR LE TRI DES DÉCHETS



HERBICYCLAGE ET RECYCLAGE DE FEUILLES MORTES

- » Ne ramassez pas vos résidus de pelouse après la tonte, c'est un engrais naturel.
- » Même chose pour les feuilles, déchiquetez-les et laissez-les se décomposer.



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY

550, rue De Montcalm, bur. 100,
 Berthierville (Québec) J0K 1A0

Téléphone : 450 836-7007 poste 2500
 [Sans frais : 1 877 836-7007]

infogmr@mrcautray.qc.ca - www.mrcautray.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

<u>LE PRINCIPE DES 3R-V</u>	4
<u>LA COLLECTE À TROIS VOIES</u>	5
<u>LA COLLECTE SÉLECTIVE</u>	6
<u>LA COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES</u>	7
<u>LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES</u>	8
<u>ÉCOCENTRES ET SITES DE DÉPÔT DE RDD</u>	9
<u>VÊTEMENTS ET ENCOMBRANTS</u>	10
<u>INSTALLATIONS SEPTIQUES</u>	11
<u>LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE</u>	12
<u>PROGRAMME POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES</u>	13

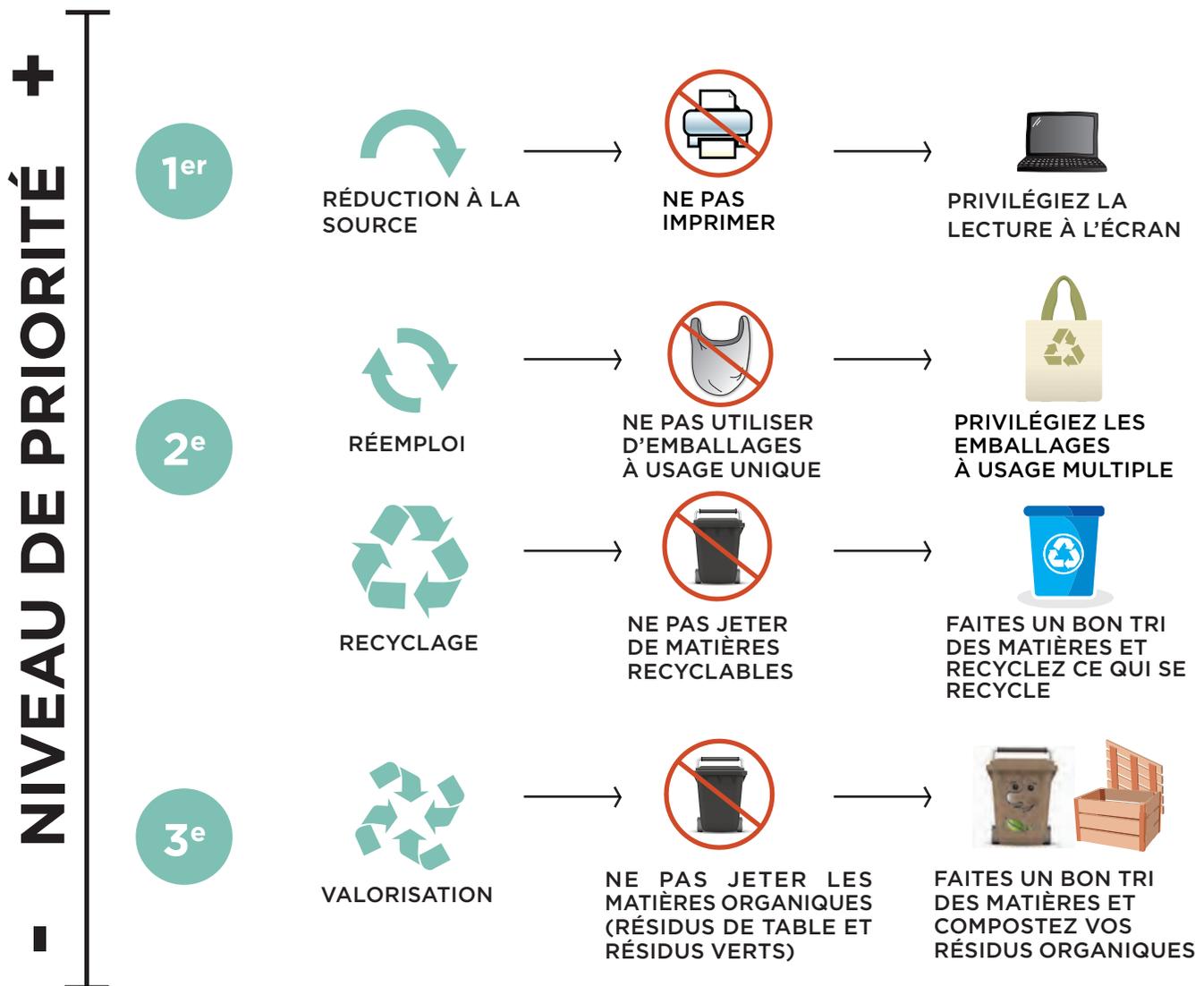
04 | LE PRINCIPE DES 3R-V

QU'EST-CE QUE LE PRINCIPE DES 3R-V?

Ce sont les actions à privilégier, en ordre de priorité, pour gérer de façon responsable nos matières résiduelles. Avant de songer à acheter ou jeter un bien, il est souhaitable de :

- **Réduire à la source** notre consommation de biens et d'emballages;
- **Favoriser le réemploi** plutôt que l'achat de nouveau matériel;
- **Participer au recyclage** pour transformer une matière en un nouveau produit;
- **Valoriser les matières** en leur donnant une seconde vie.

EXEMPLES D'ACTIIONS CONCRÈTES À METTRE EN OEUVRE



Pour plus d'information sur la saine gestion de vos matières résiduelles, veuillez prendre connaissance de l'aide-mémoire en page 2 du guide.

QU'EST-CE QUE LA COLLECTE À TROIS VOIES?

La collecte à trois voies consiste à trier les matières résiduelles selon **trois grandes catégories** : les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques (résidus de table et résidus verts). À chacune de ces catégories sont associés un bac spécifique et des modalités de collecte.

1 ^{RE} VOIE	2 ^E VOIE	3 ^E VOIE
ORDURES MÉNAGÈRES	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES ORGANIQUES
		

POURQUOI LA COLLECTE À TROIS VOIES?

Les matières récupérées par les collectes de matières recyclables et organiques seront transformées en un produit ayant une valeur ajoutée.

Les matières résiduelles **recyclables** sont réintroduites dans le cycle de production d'un autre produit et évitent, par la même occasion, le prélèvement de ressources naturelles pour fabriquer le même produit.

Les matières résiduelles **organiques** sont transformées en engrais naturel par le processus de compostage. Cette initiative les détourne du site d'enfouissement. Une fois enfouis, les déchets organiques produisent un liquide chargé de polluants, le lixiviat et du biogaz qui ont des effets hautement dommageables pour l'environnement.

Quoi de mieux que de **donner une deuxième vie** aux déchets plutôt que les destiner à l'enfouissement!



Pour plus d'information sur la saine gestion de vos matières résiduelles, veuillez prendre connaissance de l'aide-mémoire en page 2 du guide.

QUOI METTRE DANS LE BAC BLEU?

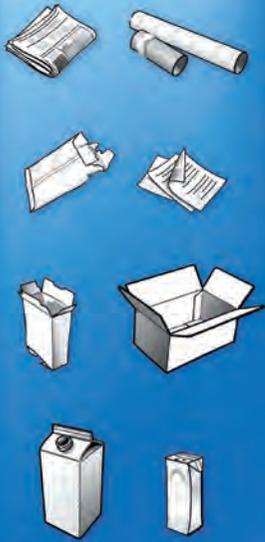


Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- ▶ journaux, circulaires, revues
- ▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ livres, annuaires téléphoniques
- ▶ rouleaux de carton
- ▶ boîtes de carton
- ▶ boîtes d'œufs
- ▶ cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- ▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ bouchons et couvercles
- ▶ sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- ▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ papier et contenants d'aluminium
- ▶ bouteilles et canettes d'aluminium
- ▶ boîtes de conserve
- ▶ bouchons et couvercles



RÉCUPÉRER PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

recyc-québec Québec

un partenariat avec le COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RÉCYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE BAC BLEU?

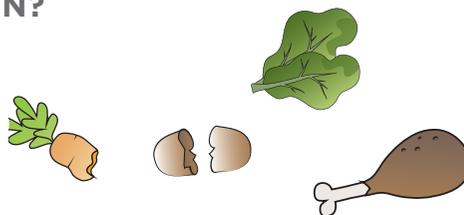
- **Rincer les contenants** de plastique rigide, de verre et de métal
- **Écraser les contenants** pour gagner de l'espace
- **Mettre les sacs de plastique dans un seul sac**
- **Mettre le papier déchiqueté dans un sac**



QUOI METTRE DANS LE BAC BRUN?

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Tout ce qui se mange
- Grains et filtres à café
- Litières d'animaux



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE BAC BRUN

RÈGLES DE BASE

- Respecter les matières acceptées et refusées, autrement le bac pourrait ne pas être vidé lors de la collecte
- Ne pas mettre de liquides pour éviter les odeurs et le gel en hiver (ex. : lait, jus, etc.)
- Ne pas mettre de plastique, compostable ou pas (ex. : contenants de yogourt, sacs)

ODEURS

- Ne pas mettre votre bac au soleil
- Saupoudrer du bicarbonate de soude dans votre bac
- Envelopper vos résidus dans du papier journal
- Congeler les résidus de viandes et les déposer le jour de la collecte
- Rincer périodiquement votre bac de cuisine et votre bac roulant



ANIMAUX ET VERS

- Appliquer un peu d'onguent à la menthe contre la toux sur le couvercle du bac pour éloigner les écureuils
- Asperger de sel ou de vinaigre pour tuer les vers (très rares dans le bac)



08 | LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA POUBELLE

QUANTITÉ ADMISSIBLE

- Ne pas mettre plus de 5 sacs à ordures (45 kg)
- Ne pas mettre des matières qui excèdent la capacité du bac

TYPES DE POUBELLES ACCEPTÉS



Bac roulant vert ou noir (120, 240 ou 360 L) levé mécaniquement



Poubelle de 110 L levée manuellement



Poubelle de 70 L levée manuellement



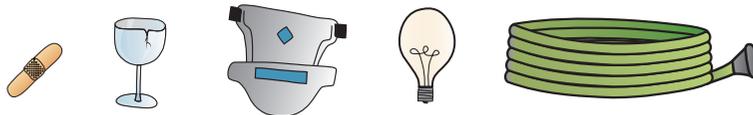
Bac roulant bleu (120, 240 ou 360 L) levé mécaniquement



- Doit être fermée et étanche
- Doit être fabriquée de métal ou de plastique résistant
- Doit être munie de poignées et d'un couvercle
- Doit être sur roues si le volume excède 100 litres et être compatible avec le système de levée mécanique.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Produits d'hygiène
- Déchets divers



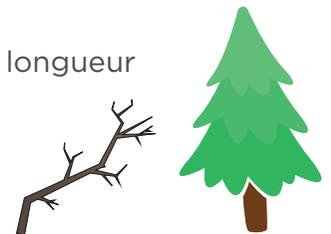
DÉCHETS DÉPOSÉS DE PRÉFÉRENCE À L'ÉCOCENTRE!

BRANCHES D'ARBRES

- Doivent avoir un diamètre inférieur à 5 cm
- Doivent être ficelées en ballots de 40 cm de circonférence et 150 cm de longueur

SAPINS DE NOËL

- Doivent être en sections d'une longueur maximale de 3 mètres
- Avant de jeter, pensez en faire du bois de chauffage



MATÉRIAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION

- Bois, vitre, laine minérale, briques, ciment, etc.



Consultez la page 9 du guide pour prendre connaissance des coordonnées des écocentres.

Pour plus d'information sur la saine gestion de vos matières résiduelles, veuillez prendre connaissance de l'aide-mémoire en page 2 du guide.

QU'EST-CE QU'UN RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX (RDD)?

Tous les produits d'usage domestique qui portent un ou plusieurs des symboles, corrosif, toxique, inflammable ou explosif, en plus de vieux bidons de peinture ou d'huile à moteur, de batteries, de médicaments, de pesticides, de certains cosmétiques, etc.



QUOI FAIRE AVEC LES RDD?

NE JAMAIS LES JETER AUX ORDURES



Ils causent des torts sérieux à l'environnement lorsqu'ils ne sont pas récupérés ou éliminés de la bonne façon. Selon le type de RDD, ils peuvent être apportés aux dépôts municipaux, au parc de récupération*, à la pharmacie ou chez un détaillant.

LES DÉPÔTS MUNICIPAUX PEUVENT RECEVOIR LES RDD SUIVANTS :

Les huiles à moteurs, les filtres à huile, les peintures, les ampoules fluocompactes, les tubes fluorescents et les piles, mais aussi : acétone, adhésif, alcool, allume-feu, antigel, calamine, calfeutrant, ciment plastique, cire, colle à papier, colorants, combustible solide, coulis à céramique, dégel serrure, créosote (résidus), dégraissant, détacheur à l'huile, diesel, di et éthylène glycol, diluant à peinture, distillat de pétrole (varsol), encres d'imprimerie, époxy, essence, fluorescents, glycol, goudron, graisse, huile à chauffage, kérosène, lubrifiant, mazout léger n°2, méthanol, naphta, vernis, résine, scellant ou silicone, séparateur de tapisserie, solvants dégraisseurs non halogènes, teinture à souliers, térébenthine, toluène, xylène.



MUNICIPALITÉ	ADRESSE DE DÉPÔT	HEURES D'OUVERTURE
LAVALTRIE	50, rue Turnbull	Lundi au jeudi de 6 h 30 à 11 h 15 et midi à 16 h, vendredi de 7 h à midi
LANORAIE*	297, rue Notre-Dame	Lundi au vendredi de 8 h à 17 h
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER*	400, rang de la Rivière-Bayonne Sud	Lundi au vendredi de 7 h à 16 h
LA VISITATION-DE-L'ÎLE-DUPAS	113, rue de l'Église	Lundi au jeudi de 8 h à 17 h et vendredi de 8 h à midi
SAINTE-ÉLISABETH*	2270, rue Principale	Lundi au vendredi de 8 h à 17 h
SAINT-NORBERT	2150, rue Principale	Lundi au jeudi de 9 h à 17 h
LES TROUVAILLES DE MANDEVILLE	80, rue St-Charles-Borromée	Lundi au jeudi de 9 h 30 à 16 h 30
SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA*	25, rue Laforest	Lundi au vendredi de 8 h à 17 h
SAINT-DIDACE	380, rue Principale	Sur appel (450 835-4184 poste 8203)
BERTHIERVILLE*	610, rue Saint-Viateur	Lundi au jeudi de 9 h à 16 h et vendredi de 9 h à midi
SAINT-BARTHÉLEMY*	1980, rue Bonin	En tout temps
SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON* RECYCLAGE FRÉDÉRIK MORIN	1752, rue Saint-Cléophas	Mi-novembre à mi-mars : mercredi et samedi de 8 h à 17 h Mi-mars à mi-novembre : lundi au samedi de 8 h à 17 h

Tous les autres types de RDD doivent être déposés aux ÉCOCENTRES :

- 1001, rang St-Joseph, municipalité de Saint-Thomas, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi.
- 1752, rue Saint-Cléophas à Saint-Gabriel-de-Brandon, de la mi-novembre à mi-mars : le mercredi et le samedi de 8 h à 17 h et de la mi-mars à mi-novembre : le lundi au samedi de 8 h à 17 h.

RÉCUPÉRATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Vous pouvez disposer de tout matériel informatique dans tous les dépôts municipaux marqués d'un * et dans les magasins Bureau en gros.



MÉDICAMENTS

Vous devez les rapporter à votre pharmacien qui se chargera de les faire éliminer de façon sécuritaire.

10 | VÊTEMENTS ET ENCOMBRANTS

COMPTOIRS VESTIMENTAIRES

Le Regroupement des comptoirs vestimentaires de D’Autray comprend cinq organismes communautaires :

- Aux Trouvailles de Mandeville;
- Carrefour Émilie de Lanoraie;
- Groupe d’Entraide En Toute Amitié à Berthierville;
- Groupe Populaire d’Entraide de Lavaltrie;
- Source de vie à Saint-Gabriel.



OBJETS DE SECONDE MAIN

MISSION ET VALEURS

La mission de ces organismes communautaires consiste à lutter contre la pauvreté tout en contribuant au développement durable des communautés. Les valeurs partagées par les organismes du Regroupement sont la justice sociale, la démocratie, l’égalité et l’équité.

SERVICES ET ACTIVITÉS

Ces organismes communautaires constituent des entreprises d’économie sociale en raison de leurs activités d’insertion sociale, d’intégration professionnelle et de réutilisation des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de D’Autray.

Parmi les activités courantes de ces organismes communautaires, il y a :

- la vente de vêtements, de meubles, d’appareils domestiques et d’objets de toutes sortes;
- l’envoi de vêtements à CERTEX ou à d’autres entreprises de récupération;
- la récupération de tissus pour les projets artistiques et de création.

DONNEZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS BIENS!

Les résidents de la MRC de D’Autray sont invités à déposer leurs vêtements et leurs objets encombrants (jouets, livres, articles de sport, bibelots, électroménagers, etc.) à ces adresses :

ORGANISMES	HEURES D’OUVERTURE	INFORMATION	DÉPÔT 24 H
Aux Trouvailles de Mandeville	Lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30	80, rue St-Charles-Borromée, Mandeville, 450 835-7207	Oui
Groupe populaire d’Entraide de Lavaltrie	Mercredi au vendredi de 9 h à 17 h Samedi de 13 h à 16 h	160, rue St-Antoine Nord, Lavaltrie, 450 586-3536	Oui
Groupe d’Entraide En Toute Amitié	Mardi et mercredi de 9 h 30 à 17 h Jeudi et vendredi de 9 h 30 à 20 h	170, rue Ste-Foy, Berthierville, 450 836-6966	Oui pour les vêtements Pour les meubles, sur les heures d’ouverture
Source de vie	Mardi au samedi de 11 h à 16 h 30	147, rue Beausoleil, Ville de St-Gabriel, 450 835-1837	Oui
Carrefour Émilie de Lanoraie	Meubles¹ Lundi au jeudi de 12 h à 16 h	¹ 297-A, rue Notre-Dame,	Oui
	Vêtements² Mardi au jeudi de 10 h à 15 h Vendredi de 9 h à 12 h	² 361-A, rue Notre-Dame, Lanoraie, 450 887-0090	
Maison de la Famille Aux quatre vents	Jouets, jeux et articles de bébés Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30	85, rue d’Iberville, Berthierville, 450 836-3770	Non

À noter : Les vêtements doivent être placés dans des sacs attachés avant d’être déposés dans les dépôts. Ne pas laisser les sacs à l’extérieur de la boîte de dépôt, car ils risquent d’être endommagés. La mention « récupération » doit figurer sur le sac, si les vêtements sont troués ou tachés. Les objets encombrants doivent être en bon état, propres et réutilisables.

Pour plus d’information sur la saine gestion de vos matières résiduelles, veuillez prendre connaissance de l’aide-mémoire en page 2 du guide.

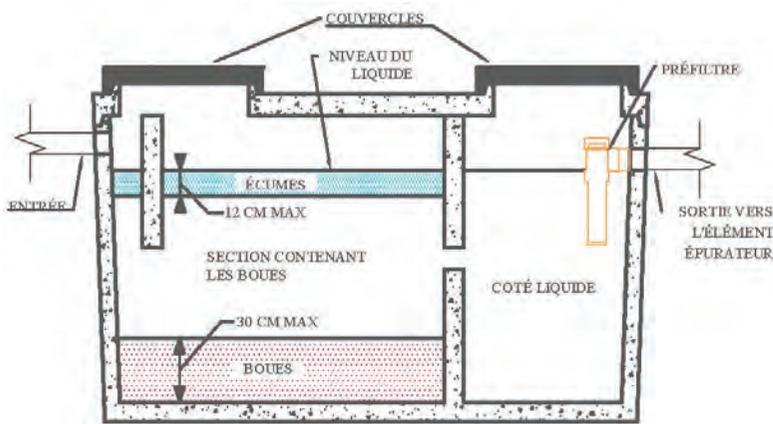
Par règlement, la vidange d'une fosse septique doit être effectuée à tous les deux ans pour une résidence permanente et à tous les quatre ans pour une résidence saisonnière. Il est aussi possible de faire la vidange seulement lorsque nécessaire, si la MRC ou la municipalité procède annuellement à la mesure des écumes et des boues de la fosse septique.

TYPE DE VIDANGE

La vidange de la fosse peut être complète, c'est-à-dire que tous les liquides et les solides sont retirés pour être envoyés au centre de traitement.

La vidange peut aussi être partielle ou sélective, c'est-à-dire que seuls les solides (boues et écumes) sont retirés pour être envoyés au centre de traitement. Les liquides sont filtrés et retournés dans la fosse. Cette méthode permet de réduire les déplacements de camion, d'éliminer le traitement inutile de l'eau, et surtout de retourner dans la fosse la flore microbienne nécessaire à son bon fonctionnement.

Il est important pour la vidange de votre fosse septique que les couvercles soient bien dégagés.



La MRC de D'Autray est responsable de la vidange des fosses septiques dans les municipalités de Lavaltrie, Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert, Berthierville, Saint-Barthélemy, Mandeville et Ville de Saint-Gabriel.

Dans le cas des municipalités de Sainte-Élisabeth, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Cléophas-de-Brandon et Saint-Didace, vous devez communiquer directement avec la municipalité pour obtenir de l'information.

Si votre fosse est munie d'un **préfiltre**, il est très important de le nettoyer au moins une fois par an à l'automne.



Emplacement du préfiltre



Préfiltre sale



Préfiltre propre

MESURES DES ÉCUMES ET DES BOUES (MEB)

Pourquoi?

- Assure un bon fonctionnement
- Moins de circulation de camions
- Moins de volume d'eau traité
- Moins dispendieux que la vidange

Méthode

L'écume est mesurée avec une tige graduée. Si la mesure est supérieure ou égale à 12 cm, la fosse doit être vidangée. Si la mesure de l'écume est inférieure à 12 cm, nous procédons à la mesure de la couche de boues. Pour ce faire, un appareil composé d'une sonde et d'une poignée est utilisé. La sonde émet un signal sonore dès qu'elle entre en contact avec la boue. Nous mesurons ensuite, grâce à la corde graduée qui relie la sonde à la poignée, la distance jusqu'au fond de la fosse.

Résultat : la mesure de l'épaisseur de la boue.

Pour plus d'information sur la saine gestion de vos matières résiduelles, veuillez prendre connaissance de l'aide-mémoire en page 2 du guide.

12 | LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Voici une façon de **réduire de moitié la quantité de déchets** produits par votre ménage, tout en produisant un **terreau riche en fertilisants** dont raffolent les plantes.

CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

- Composteur domestique;
- Aérateur à compost ou une pelle;
- Résidus de table (sans les contenants de plastique);
- Résidus verts secs ou papier journal.



RÉSIDUS DE JARDINAGE	RÉSIDUS DE CUISINE	AUTRES RÉSIDUS
Feuilles mortes, gazon, végétaux, vieux terreau d'empotage	Fruits et légumes, sacs de thé et marc de café (avec filtres), pâtes alimentaires, pain, riz et céréales, essuie-tout	Papier déchiqueté, journal, poils d'animaux, papiers souillés par la nourriture (ex. : boîte à pizza)

Ne pas composter : viande, poisson, os, produits laitiers, graisses et huiles, fromage, plastique, métaux, excréments d'animaux.

TECHNIQUE DE COMPOSTAGE

1. Mettez en alternance des résidus de cuisine et des résidus verts secs ou du papier journal;
2. Humidifier, de temps à autre, le contenu avec un arrosoir de manière à ce que le compost ne soit ni trop humide ni trop sec (le compost doit être humide comme une éponge tordue);
3. Retourner, de temps à autre, le contenu avec un aérateur ou une pelle.

À noter : le processus peut durer de deux semaines à deux ans, selon les résidus utilisés et l'effort fourni.

MON COMPOST EST-IL PRÊT?

Un compost mature détient ces caractéristiques : couleur foncée, texture granuleuse, odeur « terreuse ». Au besoin, il doit être tamisé de manière à éliminer les matières qui ne sont pas complètement décomposées.



PROCUREZ-VOUS UN COMPOSTEUR À PRIX RÉDUIT!

Dans le cadre de son programme pour encourager le compostage domestique, la MRC de D'Autray finance 50 % du coût d'acquisition d'un composteur.

Conditions de participation :

- Être résident de la MRC;
- Assister à une formation gratuite sur le compostage domestique.

Surveiller votre journal local ou votre bulletin municipal pour connaître les prochaines dates de formation.

27 \$
(taxes applicables)



L'HERBICYCLAGE ET LE RECYCLAGE DE FEUILLES MORTES

L'herbicyclage et le recyclage de feuilles mortes consistent à laisser l'herbe coupée et les feuilles mortes sur la pelouse au moment de la tonte.

LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE ET DU RECYCLAGE DE FEUILLES MORTES

- Économie de temps d'entretien pour les citoyens;
- Diminution de la quantité de matières organiques à traiter, donc réduction des coûts de collecte, de transport et de traitement;
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement;
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies;
- Diminution de l'utilisation d'engrais;
- Pratique facile à adopter.

Source : Recyc-Québec



Pour plus d'information sur la saine gestion de vos matières résiduelles, veuillez prendre connaissance de l'aide-mémoire en page 2 du guide.

Le programme **Pour des premiers pas plus verts** vise à encourager l'utilisation des couches lavables. Un montant de 100 \$ est accordé par enfant pour l'acquisition de couches lavables.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX :

- Un jeune enfant utilisera de **5 000 à 8 000 couches** pendant sa période d'apprentissage de la propreté, représentant plus de **1,5 tonne de déchets**.
- Les parents dépenseront **plus de 1 500 \$** en achat de couches jetables.

Afin d'être admissible, il est nécessaire d'être résident d'une municipalité de la MRC de D'Autray. Voici la liste des documents à fournir :

- Le formulaire de demande dûment signé, disponible sur le site Internet de la MRC au www.mrcatray.qc.ca;
- Une preuve de résidence (bail, facture d'électricité, compte de taxes, facture de téléphone, etc.);
- Une copie du certificat de naissance de l'enfant;
- Une copie de la preuve d'achat équivalant à 12 couches (la facture originale pourrait vous être demandée);
- Si vous n'avez pas de facture (cadeaux, couches de seconde main, etc.), il faut fournir la déclaration du demandeur (disponible sur le site Internet de la MRC) ainsi qu'une photo des couches.

Faites parvenir les documents à l'adresse suivante :

Pour des premiers pas plus verts
 550, rue De Montcalm bur. 100
 Berthierville (Québec) J0K 1A0
 Par courriel : infogmr@mrcatray.qc.ca
 Par télécopieur : 450 836-1576



LA COLLECTE DES ORDURES ET LA COLLECTE SÉLECTIVE SONT EFFECTUÉES DANS CHACUNE DES MUNICIPALITÉS PAR :

MUNICIPALITÉ	COLLECTE DES ORDURES	COLLECTE SÉLECTIVE
SAINT-DIDACE	EBI Environnement	EBI Environnement
SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON	EBI Environnement	EBI Environnement
MANDEVILLE	EBI Environnement	EBI Environnement
SAINT-BARTHÉLEMY	EBI Environnement	EBI Environnement
SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA	EBI Environnement	EBI Environnement
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER	EBI Environnement	EBI Environnement
SAINTE-ÉLISABETH	EBI Environnement	EBI Environnement
SAINT-CUTHBERT	EBI Environnement	EBI Environnement
LAVALTRIE	Récupération Tersol inc.	EBI Environnement
LA VISITATION-DE-L'ÎLE-DUPAS	EBI Environnement	EBI Environnement
SAINT-NORBERT	Services Sanitaires Asselin	EBI Environnement
BERTHIERVILLE	EBI Environnement	EBI Environnement
LANORAIE	Services Sanitaires Asselin	Services Sanitaires Asselin
VILLE DE SAINT-GABRIEL	Les Entreprises Claude Beausoleil	EBI Environnement
SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON	Les Entreprises Claude Beausoleil	Services Sanitaires Asselin

EBI Environnement : 61, rue Notre-Dame à Berthierville, 450 836-8111 / 1 800 486-0225

Ent. Claude Beausoleil : 19, rue André à Saint-Gabriel-de-Brandon, 450 835-5490

Services Sanitaires Asselin : 91, rang Sainte-Marie à Saint-Félix-de-Valois, 450 365-7351

Récupération Tersol inc. : 60, rue Godin à Trois-Rivières, 819 691-4149

Pour plus d'information sur la saine gestion de vos matières résiduelles, veuillez prendre connaissance de l'aide-mémoire en page 2 du guide.